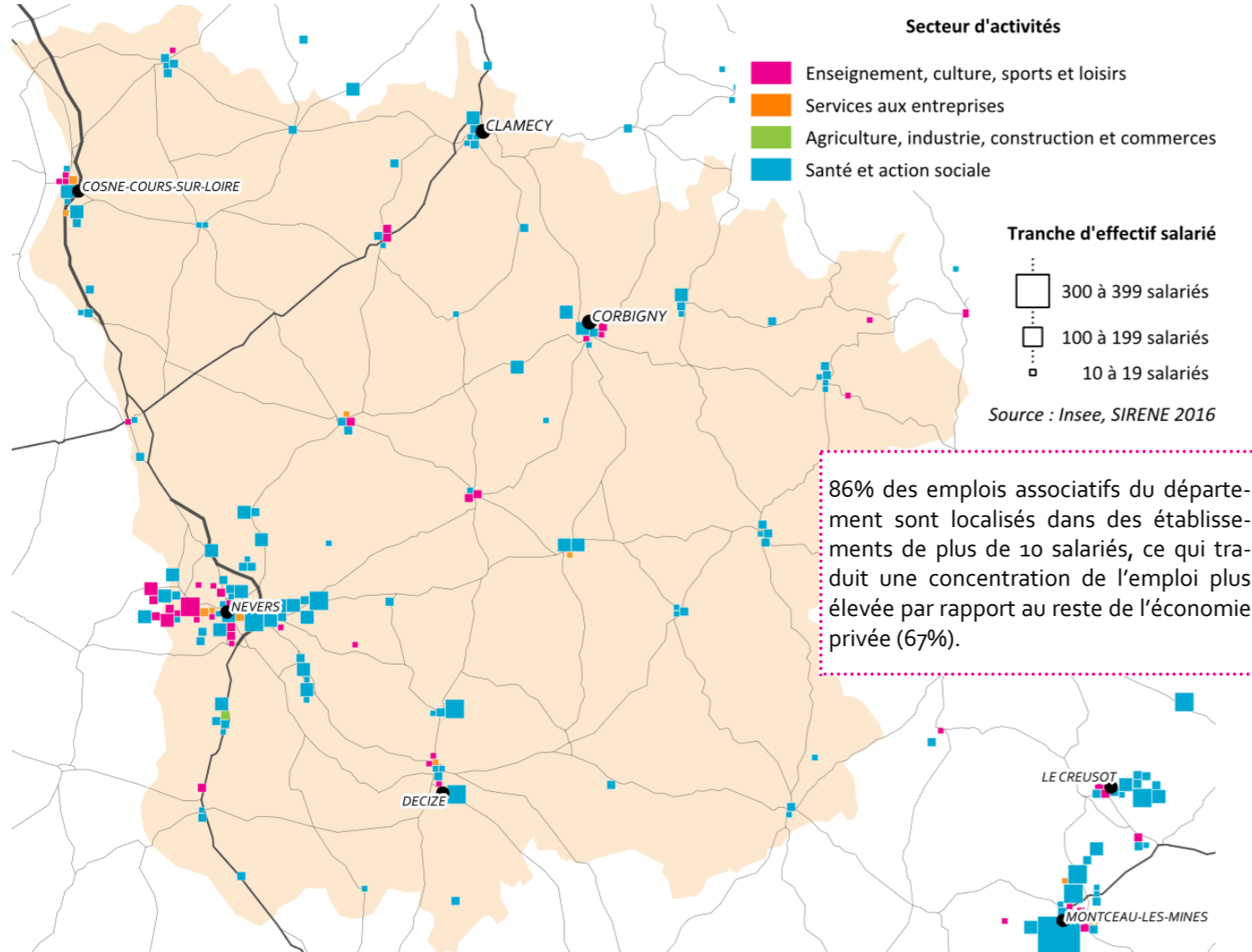


Les associations de 10 salariés ou plus dans la Nièvre :

Des employeurs dans l'action sociale qui maillent le territoire nivernais



Note de lecture : les carrés représentant les établissements associatifs sont « éclatés » de manière à ce qu'ils ne se chevauchent pas sur la carte, pour une meilleure visibilité. Cela peut décaler le positionnement exact d'un établissement.

Une publication réalisée par :



21 Place de la République
21000 Dijon
Tél : 03 80 59 96 75
info@cress-bourgogne.org



7 Rue Léonard de Vinci
25000 Besançon
Tél : 03 81 50 75 09
contact@cress-fc.org

Retrouvez les publications des ORESS en téléchargement sur www.cress-bourgogne.org et www.cress-fc.org

Sources : INSEE CLAP 2013 - Traitement : Observatoires régionaux de l'ESS Bourgogne et Franche-Comté
Responsables des publications : Lucie Gras et François Baulard
Traitements statistiques et cartographiques : Marc Figard et Davy Moret
Conception graphique : Océane Albéri
Dépôt légal et ISSN : en cours

Nièvre

Chiffres clés Associations



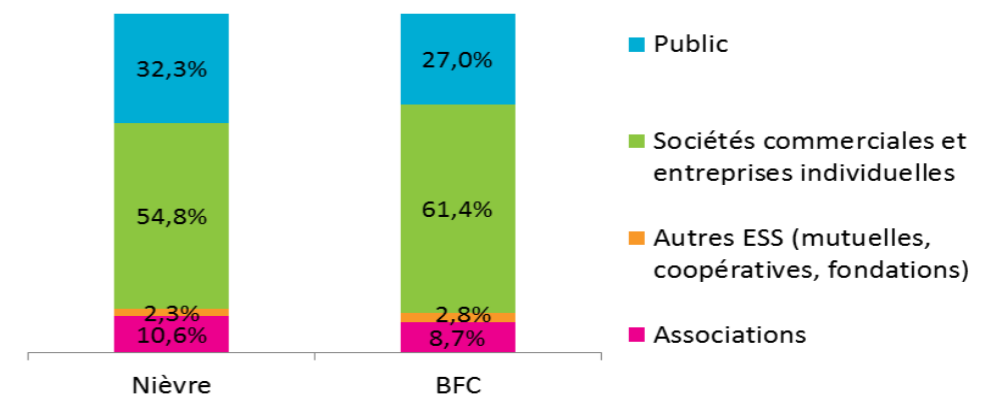
Les **Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS)** sont des dispositifs de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS). Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

Ils ont pour objectifs :

- d'observer le dynamisme atypique des entreprises de l'ESS en matière de créations d'établissements et d'emplois,
- de définir et mesurer les richesses (économiques, sociales, culturelles...) générées par l'ESS à l'aide d'indicateurs spécifiques,
- d'améliorer les conditions d'observation quantitative et qualitative de l'ESS afin de disposer de données fiables et pertinentes.

- 623 établissements employeurs** – soit 77% des établissements employeurs de l'ESS
- 6 472 postes salariés** – soit 82% des salariés de l'ESS
 - 73% des salariées sont des femmes (contre 40% des salariées du privé hors ESS)
 - 60% des cadres dans les associations sont des femmes (cadres = 7% du total des salariés associatifs)
- 5 626 ETP** – soit 81% des Equivalents Temps Plein de l'ESS
- 139 millions d'euros de masse salariale annuelle brute**, soit 24 679€ brut par ETP et par an en moyenne.
 - Contre 36 090€ brut par ETP et par an en moyenne pour les autres statuts de l'ESS (mutuelles, coopératives et fondations)
 - Contre 29 979€ brut par ETP et par an en moyenne dans le privé hors ESS.
- 74% des établissements sont des TPE** (moins de 10 salariés)
 - Contre 89% des établissements privés hors ESS

Répartition des postes salariés par forme économique



10,6% des postes salariés dans l'économie nivernaise sont des emplois associatifs. Ce poids des associations dans l'économie est significativement supérieur à la moyenne régionale (8,7%).

Avec le soutien de

région **BOURGOGNE**
FRANCHE-COMTÉ

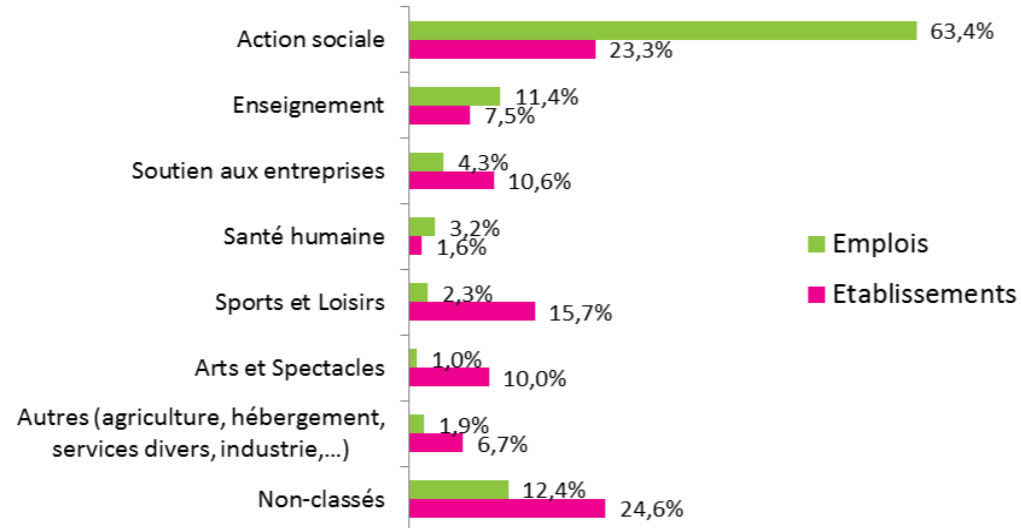


Le **périmètre statistique de l'ESS** a été défini en 2008 par l'Insee, les services de l'Etat et le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES) comme un domaine de l'économie composé d'entreprises qui prennent la forme juridique d'**associations, de mutuelles, de coopératives et de fondations**. Ce champ correspond au périmètre d'observation des CRESS, en se limitant généralement aux établissements employeurs, en raison des difficultés de référencement des associations non employeuses.

La **source d'information** utilisée ici est **Insee CLAP** pour Connaissance Locale de l'Appareil Productif, millésimée en **2013**, et sur le champ des **associations employeuses**. Le champ de CLAP est presque complet concernant les emplois salariés, seuls les effectifs intérimaires en sont exclus. Les informations issues du millésime 2013, disponibles à l'été 2015, sont datées au 31 décembre de l'année 2013.

Les effectifs salariés issus de CLAP correspondent à des postes non annexes. *(suite ci-contre)*

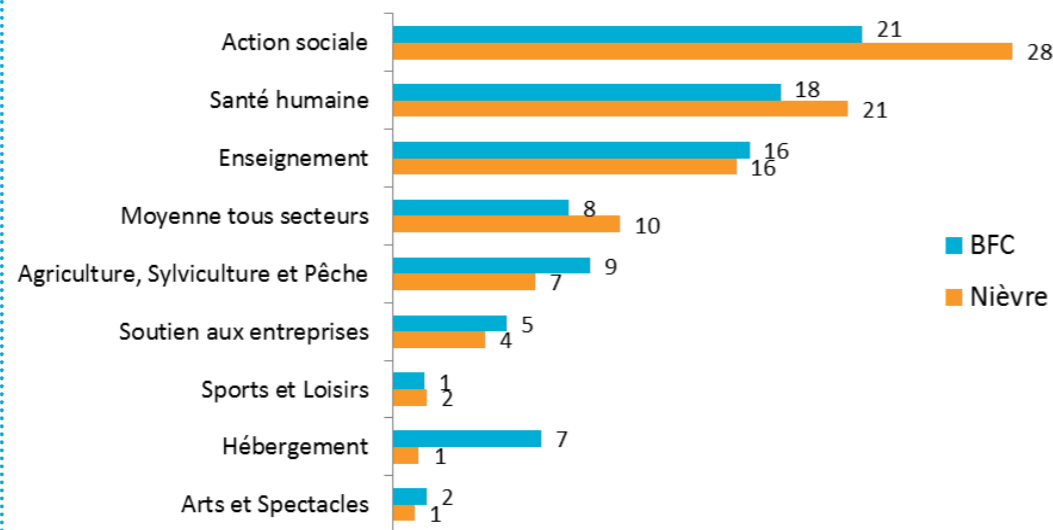
Répartition des emplois et établissements associatifs par secteur d'activité



Comme dans la plupart des territoires étudiés, l'action sociale est largement le secteur le plus pourvoyeur d'emplois dans le champ associatif du département.

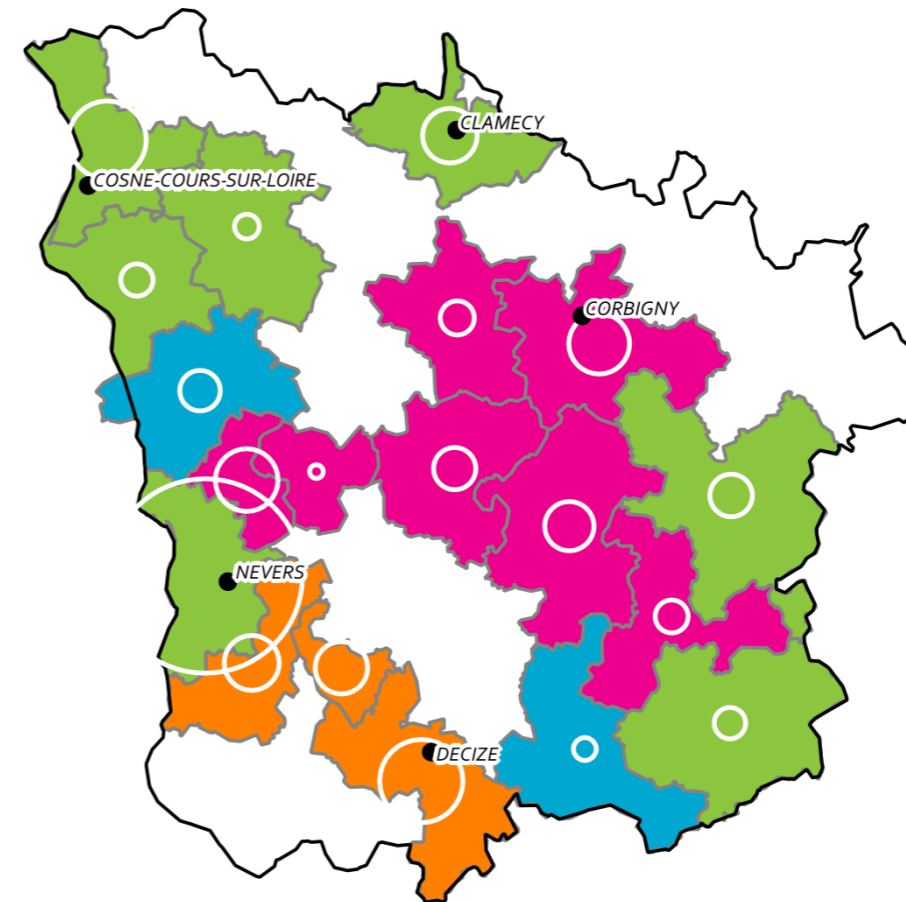
A l'inverse, le secteur de l'éducation populaire (Sports et loisirs, arts et spectacles, ainsi que la plupart des « non classés ») regroupe moins de 16% des emplois associatifs, mais près de 51% des associations employeuses du département.

Nombre moyen de salariés par association selon le secteur d'activité

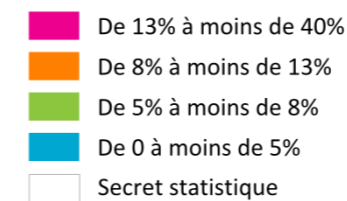


La Nièvre se caractérise par des structures associatives dans l'action sociale de tailles importantes en termes d'effectifs salariés comparativement à la moyenne régionale.

L'emploi associatif dans les intercommunalités de la Nièvre : Un poids élevé au centre du département



Part des associations dans l'ensemble de l'emploi salarié



Emplois salariés dans les associations employeuses



Source : Insee, CLAP 2014

En raison du secret statistique qui masque les données de plusieurs intercommunalités nivernaises, il convient d'être prudent dans l'analyse de ces données. Il semble que le poids du champ associatif soit élevé dans les territoires ruraux situés au centre du département. A l'inverse, il est plus faible dans les villes de Nevers, Cosne-Cours-sur-Loire ou encore Clamecy.

Un poste est considéré comme non annexe s'il atteint certains seuils en termes de rémunération et de temps de travail, ces seuils pouvant varier d'un secteur d'activité à l'autre.

La notion d'**établissement de l'ESS** correspond à une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise appartenant au champ statistique de l'ESS.

Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une coopérative agricole, un lieu d'accueil de tourisme associatif, l'agence d'une banque coopérative, etc.

L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Les emplois peuvent se mesurer en nombres de personnes ayant travaillé, mais aussi en **Equivalent Temps Plein (ETP)**. C'est le nombre total d'heures travaillées dans le champ considéré divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.